

CONSEIL DES MINISTRES

Douzième session ordinaire

Addis-Abéba - Février 1969

CM/245/Add.1

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPENSES POUR
L'ACHAT DES VEHICULES OFFICIELS ET POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT
DES BATIMENTS DU SECRETARIAT GENERAL A PRELEVER SUR LES ECONOMIES
DU BUDGET 1967/1968.



DEMANDE D'AUTORISATION DE DEPENSES POUR L'ACHAT DES VEHICULES OFFICIELS
ET POUR LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES BATIMENTS DU SECRETARIAT
GENERAL A PRELEVER SUR LES ECONOMIES DU BUDGET 1967/1968.

1. Ce document se propose d'exposer, en détail, la demande concernant les dépenses à effectuer par prélèvement sur les économies du budget 1967/68, pour les travaux de réaménagement des bâtiments du Secrétariat général.
2. Le montant nécessaire est de 25.000,00 \$E.U. Si cette demande de dépenses à prélever sur les économies est faite c'est qu'il n'existe pas de crédit dans le budget en cours, comme il n'en existait pas dans le budget antérieur, pour effectuer ces travaux de réaménagement.
3. Comme le Conseil des ministres le sait, tout le personnel du Secrétariat général, affecté au siège, occupe deux des trois principaux bâtiments occupés par le siège, depuis son établissement à Addis-Abéba. Les locaux en question avaient été à l'origine conçus comme une académie de Police. Cependant, lorsque le Gouvernement impérial éthiopien a bien voulu mettre ces locaux à la disposition du Secrétariat général, un des blocs de bâtiments et d'appartements a été utilisé par les cadets de la police et continuait de l'être il y a 6 mois à peine. C'est ce troisième bloc de bâtiments qui nécessite des travaux de réaménagement et de rénovation pour lesquels des fonds sont demandés.
4. Le Conseil des ministres n'est pas sans savoir que les deux blocs de bâtiments actuellement occupés par le Secrétariat sont les suivants :

un bloc de 7 étages et un bloc de 2 étages. Le bloc n° 1 est occupé par les services et fonctionnaires suivants :
 - a) Le Secrétaire général administratif, son cabinet et le personnel affecté à ce cabinet, y compris le service de presse et d'information, le service juridique, le service du protocole et le service du courrier. Il n'y a aucun salon de réception pour les visiteurs de marque. D'autre part, quatre fonctionnaires partagent de petits bureaux, tandis que deux ne disposent pas de bureaux du tout, depuis qu'ils ont pris possession de leurs fonctions. Normalement, à cause de la structure de ce bloc de bâtiments, les services attachés au Cabinet du Secrétaire général administratif devraient, dès à présent, occuper trois ou quatre étages de ce bâtiment. L'on peut dire qu'à présent, on a besoin de 22 bureaux individuels pour 22 fonctionnaires du Secrétariat.

- b) Le département politique qui comprend un secrétaire général adjoint et son secrétaire particulier, le directeur du département et le personnel relevant directement de lui, trois services comprenant cinq fonctionnaires, ainsi que leur personnel subalterne. Dans les conditions normales ce département devrait occuper deux au moins des étages de ce bâtiment. Certains hauts fonctionnaires sont pour le moment obligés de partager des bureaux. De toute façon, il n'y a pas de place pour un personnel supplémentaire.
- c) Le département économique et social qui comprend un secrétaire général adjoint et son secrétaire particulier, le directeur du département et le personnel relevant directement de lui, deux grands services qui comptent huit fonctionnaires, ainsi que leur personnel subalterne. S'il y avait assez de place disponible, ce département occuperait au moins deux étages.
- d) La division des conférences qui compte, à présent, le chef de la division et quatorze fonctionnaires qui, ainsi que le personnel subalterne de la division, ont besoin de bureaux. En plus, huit autres postes de fonctionnaires n'ont pas encore été nantis des titulaires. Ce qui veut dire que cette division aura besoin de plus de bureaux. A présent, le chef de la division est obligé de partager son bureau, déjà envahi, de toute part, de documents, avec son adjoint et un traducteur-éditeur. Deux collationneurs, deux traducteurs et un secrétaire dactylo utilisent la salle des conférences du Secrétariat général, lorsque celle-ci est disponible.
- e) Le bibliothécaire-archiviste et son personnel occupe le septième étage de ce bloc de bâtiments. Cet étage n'est certainement pas idéal pour la bibliothèque, en fonction des perspectives d'avenir et aussi à cause des spécifications techniques du plancher.
- f) Les magasins occupent le sous-sol de ce bâtiment. Cette partie du bâtiment n'est pas convenable pour l'emmagasinage de certains articles déliquats, à cause de l'humidité et des moisissures qui l'envahissent. Mais, étant donné qu'il n'y a pas d'autre place pour les dépôts, le Secrétariat général s'est vu obligé de continuer à y emmagasiner les produits ou les articles nécessaires, souvent au risque de les voir se détériorer.

5. Le bloc de bâtiments n° 2, mentionné ci-dessus, est occupé de la façon suivante :

- a) Le département scientifique et culturel qui comprend un secrétaire général adjoint et son secrétaire particulier, le directeur du département et le personnel relevant directement de lui, et un autre fonctionnaire. Ce département doit encore envisager d'affecter des bureaux à un directeur du bureau de la santé, à deux inspecteurs de la santé, à un chef du service de l'éducation, ainsi qu'à tout le personnel affecté à leurs services. A l'heure qu'il est, il n'y a pas moyen d'affecter des bureaux, dans ce bâtiment, pour tout ce personnel à venir.
- b) Le département de l'administration qui comprend un secrétaire général adjoint et son secrétaire particulier, le directeur de l'administration et le personnel relevant directement de lui ; tous les membres du service du personnel, tous les membres du personnel des services généraux, des services financiers et du contrôle financier. Il y a un peu plus de cinq fonctionnaires qui ont encore besoin des bureaux ; et il n'y a certainement pas de place pour faire face à une telle expansion. Ce qui, à l'heure actuelle, préoccupe le Secrétariat général c'est que neuf fonctionnaires, ainsi que le personnel qui leur est affecté, dans les services financiers et le contrôle financier, doivent partager un grand bureau, sans aucune espèce de partition interne.

6. Le plan envisagé pour le troisième bloc de bâtiments consiste à le réaménager de telle sorte qu'il puisse abriter tout un département afin de rendre meilleures les conditions de coopération entre les services, et de supervision des travaux de ce département. L'on se propose d'installer tout le département de l'administration dans ce nouveau bloc lorsqu'il aura été réaménagé, conformément à l'affectation suivante des locaux :

- a) Rez-de-chaussée et sous-sol : Ces locaux seront occupés, dans leur totalité, par la division des conférences. L'espace que l'on peut affecter aux bureaux dans ces deux étages convient, non seulement pour loger l'effectif actuel et futur de la division, mais aussi pour l'emménagement de tous les documents de valeur du Secrétariat général, ainsi que des machines ronéo et de l'équipement pour la traduction.
- b) Premier étage : Il convient au personnel des services généraux qui se trouve pour le moment éparpillé, à cause du manque des bureaux. D'autre part, cet étage comprend assez de place pour installer les magasins et dépôts du Secrétariat général dans des locaux secs et aérés.
- c) Deuxième étage : Cet étage sera occupé par les services financiers et par le service du contrôle financier. Etant donné que ces deux services ont toujours travaillé en étroite coopération l'un avec l'autre, ils pourront donc continuer à maintenir des rapports étroits dans le cadre de cette nouvelle affectation des bureaux.

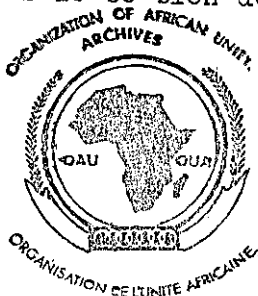
d) Troisième étage : Cet étage abritera les bureaux du directeur de l'administration et du personnel relevant directement de lui, ainsi que tous les membres du service du personnel. Il y aura également assez d'espace pour aménager une petite salle de réunions qui sera utilisée par le Secrétariat général, en plus de la grande salle des conférences du bloc n° 1.

7. Il importe de souligner que lorsque le déménagement décrit plus haut aura été effectué, il y aura assez de place dans les blocs n° 1 et 2 pour abriter les bureaux de tous les membres du personnel actuellement au service de l'OUA, au siège du Secrétariat général, ainsi que de tous ceux qui doivent être recrutés à l'avenir.-

8. Il ressort clairement de ce qui précède que, actuellement, au Secrétariat général, il n'y a pas assez de place pour les bureaux et pour les dépôts, qui permette de faire face à l'expansion dans le recrutement du personnel, telle qu'approuvée par le Conseil des ministres, lors de sa session budgétaire, tenue en février 1968. Avant la dixième session du Conseil des ministres, un certain nombre de postes au siège du Secrétariat général n'existaient pas. Les locaux disponibles comparés aux nouveaux postes déjà nantis ou en voie de l'être, restent tout à fait insuffisants, si l'on prend en considération le fonctionnement efficace du Secrétariat général.

9. Il importe également de mentionner, à ce propos, que le Secrétariat général n'oublie pas que les locaux qu'il occupe actuellement sont des locaux temporaires, et que, dans quelques années, il devra déménager pour occuper ses bureaux permanents. L'on a pleinement tenu compte de ce fait ; mais, puisque le plan envisagé peut demander environ quatre ans avant d'être achevé, le Secrétariat général devra, entretemps, inévitablement, utiliser les locaux disponibles, pour faire face à ses activités de plus en plus grandissantes.

D'un autre côté, s'il n'est pas financièrement possible d'utiliser ce troisième bloc de bâtiments, il serait alors logique que le Secrétariat général le remette de nouveau à la disposition du Gouvernement hôte, afin d'éviter l'inutile détérioration de ce bien de valeur.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1969-02

Request to incur expenditure on official vehicles and alternation to building from the saving of the 1967/68 budget

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7375>

Downloaded from African Union Common Repository